

A H N E E 1966 N° 312 /PR-MFAE/CAB

SOMMAIRE :

Nomination.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- VU la proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le décret n°144/PR du 24 décembre 1965 portant formation du Gouvernement ;
VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966 déterminant les services rattachés à la présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N° 49/PCM-MF du 14 Mars 1960 relatif au Contrôle des Finances de la République du Dahomey ;
VU le décret n°152/PR-MFT-CAB du 28 Mars 1962 relatif à la nomination de M. BADOU Aristide en qualité d'Adjoint au Contrôleur Financier ;
VU les nécessités du Service ;
Sur la proposition du Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

Le Conseil des Ministres entendu ,

VOISE :

LE CONTROLEUR FINANCIER

C. NIDAHUEN.

DECRET :

APPLIICATIONS

PR	4
MFAE	2
Intéressés	2
C. Finan.	4
DGF.DB.DC	5
SGG	4
JORD	1
Ministres	10
Trésor	2
D.I.	1

ARTICLE 1er.- (REGULARISATION) - Est et demeure rapporté pour compter du 1er Août 1963 date de sa prise de Service à l'ASECNA le décret n°152/PR-MFT/CAB du 28 Mars 1962 relatif à la Nomination de Monsieur BADOU Aristide en qualité d'Adjoint au Contrôleur Financier.

ARTICLE 2.- (REGULARISATION) - Monsieur VILLACA Léon, Adjoint Administratif de 1^o Classe 3^o échelon du cadre des Personnels Administratifs Communs est nommé Adjoint au Contrôleur Financier pour compter du 1er Août 1963 date de sa prise de service.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU le 9 Août 1966

Par le PRESIDENT de la REPUBLIQUE

Le Ministre, des Finances et des
Affaires Economiques

H. SOGLO.

Général Christophe SOGLO.